



24 novembre 2022

RAPPEL – Âge minimum des camions pour l'accès au programme TLS

À compter du 1er janvier 2023, les camions neufs ou de remplacement accédant au programme du système de délivrance de permis aux camions (TLS) devront dater de 2016 ou être plus récents.

Suite à l'avis de juin et au rappel de septembre, nous souhaitons profiter de cette occasion pour rappeler une fois de plus aux participants au programme TLS qu'à partir du 1er janvier 2023, tous les camions ajoutés, remplacés et retournés dans un parc participant au programme TLS doivent répondre à la nouvelle exigence d'âge minimum des camions, soit les modèles 2016, avec un équipement conforme à toutes les normes d'émissions d'origine installées à l'usine. Les demandes d'ajout de camions datant de 2014 et 2015 doivent être remplies, y compris tous les documents et renseignements nécessaires, au plus tard à 15 heures (HNP) le 31 décembre 2022.

Veillez noter ce qui suit : Tous les camions participant au programme TLS font l'objet d'une inspection périodique.

Rappel :

À condition que le propriétaire du véhicule demeure sur la liste des opérateurs indépendants admissibles de l'Office of the British Columbia Container Trucking Commissioner, pendant une période de 90 jours, les camions appartenant à des opérateurs indépendants non parrainés ne seront pas considérés par l'Administration portuaire comme étant sortis du programme TLS.

Si vous avez des questions sur ce changement à venir, n'hésitez pas à contacter l'équipe chargée de l'administration du programme TLS à l'adresse suivante : tls@portvancouver.com.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cet avis important.

Cordialement,

Andy Sekhon,
Gestionnaire, Opérations terrestres
Administration portuaire Vancouver-Fraser